

DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX MATERIAUX & OBJETS AU CONTACT DES DENREES ALIMENTAIRES

Document de l'ANIA adapté aux produits Gilac

Je soussigné Monsieur : **Martin BOUTHIAUX**
Société GILAC
154 All. de Grande Croix, 69280 Marcy-l'Étoile- France
Agissant en qualité de : Directeur général / CEO

Déclare que nos produits dont les références sont dans le tableau ci-dessous

Référence	Désignation	Référence	Désignation	Référence	Désignation
G033507	BAC CONTROLE D'ACCES 10L BLANC	G100121	GRILLE POUR BAC PLAT 5 L	G152821	BAC A BEC BLANC
G144921	BAC INGREDIENTS BLANC 80L+4 ROUES	G100221	GRILLE POUR BAC PLAT 8 L	G032107	CAISSE PLEINE 70MM BLC SMAG
G144931	BAC INGREDIENTS BLC 80L+CV TR+ 4R	G100321	GRILLE POUR BAC PLAT 10 L	G033424	BAC RECT 20L BLC ABRY NICOLAS
G144941	BAC INGREDIENTS BLANC 80L+4 PATINS	G100421	GRILLE POUR BAC 600X400	G033433	BAC RECT 20L AIT INGREDIENTS
G154121	BAC PLAT 2 L BLANC	G102521	GRILLE POUR BAC PLAT 3 L	G033443	BAQUET RD19L BLC ABRY NICOLAS
G154221	BAC PLAT 3 L BLANC	G102621	GRILLE POUR BAC PLAT 2 L	G154351	BAC PLAT 5L BLANC + IML IREKS
G154321	BAC PLAT 5 L BLANC	G154720	BAC A DIVISEUSE 400 X 300 7 L BLANC	G155411	BADIV 20 L RENF SECRET D'ARTISAN
G154321-s	BAC PLAT 5 L BLANC-SANS ETIQUETTE	G154721	BAC A DIVISION 400x300 BLC IML 7L	G155424	BAC RECTANG. 20L BRIMEUX
G154421	BAC PLAT 8 L BLANC	G155321	BAC A DIVISEUSE RECT. 10 L BLANC	G155422	BAC RECT 20L BLC IML 1000 MAT
G154521	BAC PLAT 10 L BLANC	G155321-s	BAC A DIVISEUSE RECT. 10 L BLANC	G155428	BAC RECT 20L BLC IML DISGROUP
G155221	BAC PLAT 3 L HACCP BLANC	G155421	BAC A DIVISEUSE RECT. 20 L BLANC	G155432	BAC RECT 20L BLC IML DISTRIBINOX
G155621	BAC PLAT 5 L HACCP BLANC	G155421-m	BAC RECTANG. 20L BLANC	G155442	BAC RECT 20L BLC IML MANZON 60 ans
G155721	BAC PLAT 8 L HACCP BLANC	G154820	COUVERCLE DEMI BAC A DIVISEUSE 400	G155444	BAC RECTANG. 20L TECHNODIF
G160121	BAC PLAT 3 LITRES+CV FERMETURE	G179212	COUVERCLE DEMI-BàP BLANC 400x300	G155446	BAC RECT 20L BLC IML SBP
G160221	BAC PLAT 5 LITRES+CV FERMETURE	G179213	COUVERCLE B à PATONS BLANC GN1/1	G155447	BAC RECT 20L BLC IML HENGEL
G160321	BAC PLAT 8 LITRES+CV FERMETURE	G179214	COUVERCLE B à PATONS BLANC GN1/1	G179429	CAISSE PLEINE 15L BLC GARCIA
G160112	LOT 2 BAC 3L+CV+GRIL HACCP BLC	G179221	COUV. BAC A PATONS 600X400 BLANC	G608022	CUVETTE RONDE 19 L BLANC IML DISGRO
G160212	LOT 2 BAC 5L+CV+GRIL HACCP BLC	G179221-m	COUV BAC A PATON BLANC	G608061	BAQUET RD19L BLC IML MILMAT
G160312	LOT 2 BAC 8L+CV+GRIL HACCP BLC	G179421	BAC A PATONS 600X400X90 15 L BLANC	G608071	BAQUET RD19L IML DISTRIBINO
G180112	BAC PLAT 3 L BLANC + COUV.+ GRILLE	G179431	BAC A PATONS 600X400X55 9 L BLANC	G608081	BAQUET RD19L IML SEKAI
G190112	BAC PLAT 3 L HACCP BLANC + CV+ GRIL	G179431-m	BAC A PATONS 600X400X55 9 L BLANC	G615461	SEAU 12L BEC BLC+IML ANTOINE
G190212	BAC PLAT 5 L HACCP BLANC + CV+ GRIL	G179439	DEMI-BAC A PATONS 12L BLANC	G179453	BAC A PATONS 15 L BLANC IML SASA
G190312	BAC PLAT 8 L HACCP BLANC + CV+ GRIL	G179441	BAC A PATONS 600X400X76 14 L BLANC	G155363	BAC RECT 10L IML SASA
G612021	CONTENEUR ALIMENT. HACCP 75 L BLC	G179451	DEMI-BAC A PATONS 9L BLANC	G608063	CUVETTE RONDE 19 L BLANC IML SASA
G612021-m	CONTAINER 75L BLANC	G179921	BAC A PATONS GN 1/1 BLC 530x325x90	G179321	CAISSE AJOUREE 600X400 15 L BLANC
G612121	COUVERCLE POIGNEE CONT. 75 L BLANC	G179922	BAC A PATONS GN 1/1 BLC 530x325x90	G179321-e	CAISSE AJOUREE 15L BLC
G612121-m	COUV.CONTAINER 75L BLANC	G608021	BAC A DIVISEUSE ROND 19 L BLANC	G179421-e	CAISSE PLEINE 15L BLC
G613221	CONTENEUR ALIMENT. HACCP 50 L BLC	G615451	CV SEAU ROND 12 L BLC+BEC VERSEUR	G615821	SEAU CARRE 15L BLANC SANS COUV ETAN
G613321	COUVERCLE POIGNEE CONT. 50 L BLANC	G179421-lot	LOT DE 10 BACS A PATONS 15L BLANC	G615712	SEAU CARRE 12L BLANC + COUV ETANCHE
G178312	LOT D'UN DEMI BAC 9L+COUVERCLE-BLC	G178319	LOT D'UN DEMI BAC 12L+COUVERCLE-BLC	G178318	LOT D'UN DEMI BAC 9L+COUVERCLE-BLC
G178320	LOT D'UN BAC 14L+COUVERCLE-BLANC	G178321	LOT D'UN BAC 15L+COUVERCLE-BLANC	G178322	LOT D'UN BAC GN 1/1+COUVERCLE-BLC

ont été réalisés avec de la matière POLYETHYLENE HAUTE DENSITE référence F403405
et du colorant BLANC référence F470082

Ils sont conformes aux exigences de la réglementation en vigueur concernant les matériaux et objets au contact des denrées alimentaires, à savoir :

- le règlement européen 1831/2003 du 27/10/2003 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- le règlement européen 2023/2006 du 22/12/2006 modifié, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- la réglementation française en vigueur, à savoir le décret sanction 2007-766 du 10 mai 2007, modifié par le Décret n° 2008-1469 du 30 décembre 2008 ;
- le règlement européen n°10/2011 du 14/01/2011 avec les mises à jour, concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Ils ne contiennent pas de substance extrêmement préoccupante (SVHC ou « Substance of Very High Concern ») inscrite sur la liste des substances candidates à l'autorisation, avec une concentration aux limites définies,
- Ni de Bisphénol A conformément à la réglementation française interdisant sa présence dans les conditionnements à vocation alimentaire (Loi 2012-1442 du 27/12/2012).

Dans les conditions normales et prévisibles d'emploi,

Nos produits référencés ci-dessus sont aptes au contact de tous les types d'aliments.

En toute hypothèse :

- La conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation de nos produits, telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.
- la personne destinataire de la présente déclaration doit s'assurer de la compatibilité contenant/contenu dont il assume la responsabilité.

Cette déclaration de conformité a été établie sur la base des :

- Déclarations des fournisseurs de matières premières composant les produits objet de la déclaration,

Migrations globales

Immersion ou remplissage avec le ou les simulant(s) choisis pendant un temps et une température définis en accord avec

le Règlement 10/2011 et la norme NF EN 1186-1 et en fonction de l'utilisation d'emploi prévisible du matériau.

N°	Conditions générales d'essais		Contact répété	Conclusion
	Simulant	Conditions		
1a	B	MG2	Oui	Conforme
1b	A	MG2	Oui	Conforme
1c	D2	MG2	Oui	Conforme

- A \$: Éthanol 10 %
- B \$: Acide Acétique 3%
- C \$: Éthanol 20 %
- D1 \$: Éthanol 50 %
- D2 : Huile végétale
- E : MPPPO-Tenax

- MG1 : 10j à 20°C
- MG2 : 10j à 40°C
- MG3 : 2h à 70°C
- MG4 : 1h à 100°C
- MG5 : soit 2 h à 100 °C ou à la température de reflux, soit 1 h à 121 °C
- MG6 : 4 h à 100 °C ou à la température de reflux
- MG7 : 2h à 175°

N°	Volume de simulant (ml)	Résultats (mg/dm²)			Limites (mg/dm²)	Conclusion
		1er contact	2ème contact	3ème contact		
1a	100	1.8	<1	<1	10	Conforme
		2.7	<1	<1		
		2.2	<1	<1		
		Moyenne :	Moyenne :	Moyenne :		
		2.2	<1	<1		
1b	100	1.1	<1	<1	10	Conforme
		1.5	<1	<1		
		1.4	<1	<1		
		Moyenne :	Moyenne :	Moyenne :		
		1.3	<1	<1		
1c	100	<1	(*)	(*)	10	Conforme
		<1				
		<1				
		<1				
		Moyenne :				
		<1				

(*) Les limites de migration n'étant pas dépassées au premier essai, il n'est pas nécessaire de procéder à un nouvel essai.

Migrations spécifiques

Immersion ou remplissage avec le ou les simulant(s) choisis pendant un temps et une température définis en accord avec le Règlement 10/2011 et en fonction de l'utilisation d'emploi prévisible du matériau. Dans le cas de multi-usage, le simulant le plus contraignant peut être choisi pour s'assurer de la complète inertie de l'article vis à vis des composés recherchés.

Le dosage des composés est ensuite effectué dans l'extrait récupéré par GC/MS, HPLC/UV, HPLC/fluorescence ou ICP/OES en fonction des composés recherchés.

Migration spécifique des phtalates

N°	Volume de simulant (ml)	Molécule	Résultats (mg/kg)			Limites (mg/kg)	Conclusion
			1er contact	2ème contact	3ème contact		
1a	100	DBP	<0,1	<0,1	<0,1	0.3	Conforme
		BBP	<3,0	<3,0	<3,0	30	
		DEHP	<0,1	<0,1	<0,1	1.5	
		DINP+DIDP	<4,0	<4,0	<4,0	9	
		DAP	ND	ND	ND	ND	
			(<0.01)	(<0.01)	(<0.01)	(<0.01)	

DBP Di-butyl phtalate CAS n° 84-74-2 BBP Butylbenzyl phtalate CAS n° 85-68-7

DEHP Di-(2-éthylhexyl) phtalate , CAS n°117-81-7

DINP Di-iso-nonyl phtalate CAS n° 28553-12-0 et 68515-48-0 DIDP Di-iso-décyl phtalate CAS n° 26761-40-0 et 68515-49-1 DAP Diallyle phtalate CAS n° 131-17-9

Migration spécifique des amines aromatiques primaires

N°	Volume de simulant (ml)	Résultats (mg/kg)			Limites (mg/kg)	Conclusion
		1er contact	2ème contact	3ème contact		
1a	100	<0,01	<0,01	<0,01	0,01	Conforme

Migration spécifique des métaux

N°	Volume de simulant (ml)	Éléments	Résultats (mg/kg)			Limites (mg/kg)	Conclusion
			1er contact	2ème contact	3ème contact		
1a	100	Aluminium (Al)	<0,1	<0,1	<0,1	1	Conforme
		Arsenic (As)	<0,01	<0,01	<0,01	0,01	
		Baryum (Ba)	<0,5	<0,5	<0,5	1	
		Cadmium (Cd)	<0,002	<0,002	<0,002	0,002	
		Cobalt (Co)	<0,02	<0,02	<0,02	0,05	
		Chrome (Cr)	<0,01	<0,01	<0,01	0,01	
		Cuivre (Cu)	<2	<2	<2	5	
		Europium (Eu)	<0,05	<0,05	<0,05	0,05	
		Fer (Fe)	<10	<10	<10	48	
		Gadolinium (Gd)	<0,05	<0,05	<0,05	0,05	
		Mercure (Hg)	<0,01	<0,01	<0,01	0,01	
		Lanthanium (La)	<0,05	<0,05	<0,05	0,05	
		Lithium (Li)	<0,2	<0,2	<0,2	0,6	
		Manganèse (Mn)	<0,2	<0,2	<0,2	0,6	
		Nickel (Ni)	<0,02	<0,02	<0,02	0,02	
		Plomb (Pb)	<0,01	<0,01	<0,01	0,01	
		Antimoine (Sb)	<0,04	<0,04	<0,04	0,04	
		Terbium (Tb)	<0,05	<0,05	<0,05	0,05	
		Zinc (Zn)	<1	<1	<1	5	

Détection de Nias par analyse TD-GC-MS

Méthodes d'essai utilisées:

- 1) Identification des faibles substances moléculaires par la méthode TD-GC-MS selon la procédure d'essai A-07-71 de ITC.
- 2) Identification et analyse semi-quantitative des faibles substances moléculaires dans 95% d'éthanol par la méthode GC-MS – hors accréditation

Conditions d'essais:

- 1) L'échantillon a été thermiquement désorbé à 280°C pendant 4 minutes et les substances dégagées ont été déterminées par méthode GC-MS.
- 2) Identification et analyse semi-quantitative des substances dans 95% d'éthanol après migration par méthode GC-MS.

Résultat d'essai

Les résultats d'essai sont donnés dans les tableaux suivants :

Identification des faibles substances moléculaires dans la masse (méthode 1)

Identified compound –	CAS No.	FCM No.	Résultats
2,4Di-tert-butylphenol	96-76-4	-	Additif non listé dans l'annexe 1
Hexadecanoic acid	57-10-3	105	Additif listé dans l'annexe 1 sans LMS
Octadecanoic acid	57-11-4	106	Additif listé dans l'annexe 1 sans
Tris (2.4-di-tert-butylphenyl)phosphite	31570-04-4	671	Additif listé dans l'annexe 1 sans LMS
Irgafos 168-oxidised form	95906-11-9	-	Additif listé dans l'annexe 1 sans LMS
Erucamide	112-84-5	271	Additif listé dans l'annexe 1 sans LMS
Adipic acid, bis(2-ethylhexyl)ester	103-23-1	207	Additif listé en annexe 1 avec LMS de 18 mg/kg
Oligomère de polyolefine	9002-07-0	549	Oligomère de polyolefine listé en annexe 1 sans LMS

LMS : Limite de Migration Spécifique

Identification et analyse semi-quantitative des substances (méthode 2)

Identified compound – chemical name	CAS No.	FCM No.	Résultats (mg/kg)	Limites (mg/kg)	Conclusion
2,4Di-tert-butylphenol	96-76-4	-	0.144	45	Conforme
Fatty acid ethylester	-	878-879	0.114	60	Conforme
Squalene	111-02-4	-	0.462	60	Conforme
Irgafos 168	31570-04-4	671	0.167	60	Conforme
Irgafos 168-oxidised form	95906-11-9	-	0.613	60	Conforme

Ces essais couvrent tout entreposage de longue durée à température ambiante ou à une température inférieure, y compris le chauffage à 70 °C au maximum pendant 2 heures au maximum ou le chauffage à 100 °C au maximum pendant 15 minutes au maximum.

Il est rappelé que, conformément à la Charte d'engagement des industries alimentaires et des industries, des filières de l'emballage, les entreprises membres des organisations professionnelles signataires de la Charte s'engagent à communiquer aux partenaires concernés, en cas de nécessité, l'ensemble des éléments ayant servi de base à l'établissement et à la délivrance de la déclaration de conformité, hors le cas où des éléments seraient couverts par le secret d'une enquête diligentée par la DGCCRF ou par les autorités de contrôle.

Cette déclaration est valable jusqu'au 01/06/2027. Elle devra être renouvelée dans tous les cas où la conformité à ce qui précède n'est plus assurée et en cas de changement de la réglementation.

Fait à Marcy-l'Étoile, le 19 mai 2025

GILAC - Etablissement principal
751, rue de la Mode
01580 ZERNOBE
Tél. 04 74 73 22 00
gilac@gilac.com
Siren 797 458 007
TVA FR 80 797 458 007